

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
Tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Michel Vaillancourt, Yves Métras, Vincent Meloche, Sébastien Rémillard et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : le conseiller Marc-André Laberge

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

345-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier avec la modification suivante :

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020
6. Période de questions
7. Direction générale
 - 7.1 Rapport mensuel du mois de novembre 2020 du directeur général
 - 7.2 Acceptation de tarification pour une carte Sim dans un terminal, en vue d'utilisation à l'extérieur de l'Hôtel de ville
 - 7.3 Offres de services pour travaux de sablage des planchers de l'Hôtel de ville
 - 7.4 Soumission pour peindre l'Hôtel de ville
 - 7.5 Acceptation du changement de tarif horaire - Solutions informatiques de la Montérégie
 - 7.6 Offre de services pour licence de PG Solutions pour Urbanisme (zonage)
8. Greffe
 - 8.1 Adoption du calendrier 2021 des séances régulières du Conseil
 - 8.2 Fermeture des bureaux pour la période des fêtes
 - 8.3 Formation des comités municipaux
 - 8.4 Gestion des ressources humaines - Délégation de pouvoirs au directeur général
 - 8.5 Nomination d'un maire suppléant
9. Ressources humaines
 - 9.1 Rémunération minimale pour toute intervention urgente et mineure de l'employé #183
10. Finances
 - 10.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires d'octobre et novembre
 - 10.2 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2021
 - 10.3 PG Solutions - renouvellement du contrat de services 2021
 - 10.4 Renouvellement de l'adhésion 2021 à Québec Municipal
11. Sécurité publique
 - 11.1 Desserte incendie de la Municipalité du Canton de Havelock et réponse du Service incendie de la Municipalité de Franklin
 - 11.2 Sécurité incendie - projet de la mutuelle 2021 (ajouté)
12. Transports et voirie
 - 12.1 Adoption du rapport d'activité du mois de novembre du Service des travaux publics
 - 12.2 Devis pour achat de panneaux d'adresses civiques
 - 12.3 Adoption de la quote-part du transport collectif pour 2021
 - 12.4 Changement de signalisation des routes municipales (ajouté)
13. Hygiène du milieu
 - 13.1 Adoption du rapport d'activité du mois de septembre de la technicienne en assainissement des eaux
 - 13.2 Dépôt du rapport technique - Capacité de traitement résiduel des étangs aérés
 - 13.3 Propositions de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau de la municipalité de Franklin
14. Urbanisme et environnement
 - 14.1 Adoption du rapport d'activité du mois de l'inspecteur municipal
 - 14.2 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 26 novembre 2020
 - 14.3 Demande de dérogation mineure pour le 1657 Route 202
 - 14.4 Demande de dérogation mineure pour le 1223 Route 202
 - 14.5 Demande de dérogation mineure pour le 1858 Route 202
 - 14.6 Demande de dérogation mineure pour le 3925 rue de l'Église
 - 14.7 Demande de PIIA pour le 1135, 8e Rang
 - 14.8 Demande d'usage conditionnel pour le 2124 Route 209
 - 14.9 Renouvellement d'adhésion 2021 - SCABRIC

15. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 15.1 La Petite Bibliothèque verte - financement des services 2021
 - 15.2 Offre de services Plans et devis Structure – terrasse
 - 15.3 Proposition de projet d'art de Audrey Bourdeau (reconduit)
16. Développement économique
17. Correspondance
 - 17.1 Résolution en défaveur du projet de loi 67
 - 17.2 Projet d'expositions de photos à l'Hôtel de ville
 - 17.3 Renseignements sur l'aide financière du MAMH – subvention Covid19
18. Divers
 - 18.1 Demande de dons – Bouffe additionnelle (ajouté)
19. Documents à consulter
 - 19.1 Procès-verbaux du Conseil des maires de la MRC du Haut St-Laurent de mai à septembre 2020
 - 19.2 États financiers de l'Office Municipal d'Habitation du HSL
20. Période de questions
21. Parole aux élus
22. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 2 novembre;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

346-12-2020 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt et appuyé par le conseiller Vincent Meloche;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 novembre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 16 novembre;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

347-12-2020 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard et appuyé par le conseiller Vincent Meloche;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 16 novembre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2020

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le mardi 17 novembre;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

348-12-2020 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt et appuyé par le conseiller Vincent Meloche;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 17 novembre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le mercredi 23 novembre;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

349-12-2020 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard et appuyé par le conseiller Yves Métras;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 23 novembre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions

Aucune question.

7.1 Rapport mensuel du mois de novembre 2020 du directeur général

ATTENDU QUE le directeur général a déposé au conseil municipal le rapport mensuel d'activité de novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

350-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Acceptation de tarification pour une carte Sim dans un terminal, en vue d'utilisation à l'extérieur de l'Hôtel de ville

ATTENDU QUE l'offre de service de Global Payments pour l'acquisition d'une carte Sim LTE 4G;

351-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la tarification proposée à 15\$/mois pour une carte Sim dans un terminal, en vue d'utilisation à l'extérieur de l'Hôtel de ville présentée par Global payments.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Offres de services pour travaux de sablage des planchers de l'Hôtel de ville

ATTENDU la condition actuelle des planchers au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de la Municipalité faisant partie des travaux de rénovation visés en 2020;

352-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, dans le cadre des travaux de rénovation, l'offre de services pour travaux de sablage des planchers de l'hôtel de ville par l'entreprise Renald Quesnel au coût de 3 760,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Soumission pour peindre l'Hôtel de ville

ATTENDU la condition actuelle des murs au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de la Municipalité faisant partie des travaux de rénovation visés en 2020;

353-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, dans le cadre des travaux de rénovation, l'offre de services pour travaux de peinture des murs de l'hôtel de ville par l'entreprise Peinture Deco Impact au coût de 3 270,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Acceptation du changement de tarif horaire - Solutions informatiques de la Montérégie

ATTENDU le dépôt de l'avis du changement de tarif horaire de l'entreprise Solutions informatiques de la Montérégie pour l'année 2021;

354-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le changement de tarif horaire de l'entreprise Solutions informatiques de la Montérégie pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Offre de services pour licence de PG Solutions pour Urbanisme (zonage)

ATTENDU l'offre de services pour une licence Urbanisme (zonage) de PG Solutions permettant une meilleure gestion documentaire des dossiers au service d'urbanisme de la Municipalité;

355-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service pour une licence Urbanisme (zonage) de PG Solutions au coût de 2 584, 00\$.

Adoptée à l'unanimité.

8.1 Adoption du calendrier 2021 des séances régulières du Conseil

356-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le calendrier 2021 des séances régulières du conseil municipal, tel que déposé par le directeur général.

Calendrier des séances du Conseil 2021

- Lundi 11 janvier 2021
- Lundi 1er février 2021
- Lundi 1er mars 2021
- Lundi 5 avril 2021
- Lundi 3 mai 2021
- Lundi 7 juin 2021
- Lundi 5 juillet 2021
- Lundi 2 août 2021
- Mardi 7 septembre 2021
- Lundi 4 octobre 2021
- Lundi 1er novembre 2021
- Lundi 6 décembre 2021

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu à 19h30, route 202 à Franklin.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

357-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE les bureaux de la Municipalité soient fermés du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement;

QUE le Chef d'équipe des travaux publics demeure disponible pour toute urgence pendant les journées de fermeture.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 Formation des comités municipaux

ATTENDU QU'il convient de réviser la composition des comités municipaux;

358-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

Comité Sécurité civile (Premiers répondants)	- Michel Vaillancourt - Yves Métras
Comité Incendie	- Michel Vaillancourt - Marc-André Laberge
Comité Travaux publics et déneigement	- Michel Vaillancourt - Yves Métras - Éric Payette
Comité OHM régional	- Éric Payette
Comité de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon	- Michel Vaillancourt
Comité Ressources Humaines de la municipalité	- Douglas Brooks - Michel Vaillancourt - Vincent Meloche - Éric Payette - Sébastien Rémillard
Comité Sûreté du Québec	- Yves Métras
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	- Vincent Meloche - Sébastien Rémillard
Comité d'embellissement	- Sébastien Rémillard - Éric Payette
Comité de Développement économique	- Douglas Brooks - Éric Payette - Michel Vaillancourt

Adoptée à l'unanimité.

8.4 Gestion des ressources humaines - Délégation de pouvoirs au directeur général

ATTENDU l'avis du conseil, la direction générale de la Municipalité est la mieux placée pour s'assurer de la gestion du personnel et de tout ce qui est des ressources humaines dans la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 358-12-2020 un comité des ressources humaines est formé afin que la direction générale puisse en référer à des fins d'approbation lorsqu'elle le juge utile ou nécessaire;

359-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

DE DÉLÉGUER la responsabilité à la Direction générale la gestion de tout ce qui concerne les ressources humaines, de concert avec le Comité concerné lorsqu'elle le juge utile ou nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

8.5 Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QU'il convient de désigner un pro-maire en cas d'absence du maire Douglas Brooks;

360-12-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

DE NOMMER le conseiller Vincent Meloche, à titre de pro-maire pour une période de (6) six mois, à savoir du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, et pour les mois subséquents;

DE NOMMER le conseiller Éric Payette, à titre de pro-maire pour le deuxième semestre, à savoir du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

9.1 Rémunération minimale pour toute intervention urgente et mineure de l'employé #183

ATTENDU QUE l'employé #183 est l'employé principal à la voirie;

ATTENDU QUE les fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées dans la description de tâches, comme stipulé dans son contrat de travail;

ATTENDU QUE l'employé #183 doit être disponible pour toute urgence 24 heures par jour, 7/7 jours par semaine;

ATTENDU QUE le contrat de travail ne prévoit pas de payer l'employé à l'acte pour toute intervention urgente et mineure;

361-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction générale de verser une rémunération minimale équivalant à une (1) heure de travail au taux horaire de l'employé #183 pour toute intervention urgente et mineure ;

QUE toute autre intervention de plus d'une (1) heure demeure consignée sur la carte des heures travaillées de la semaine, comme stipulé présentement dans le contrat de travail de l'employé #183;

QU'une allocation mensuelle de 50,00\$ par mois soit allouée à l'employé #183 pour couvrir une partie des dépenses liées à l'utilisation de son forfait téléphonique cellulaire.

Adoptée à l'unanimité.

10.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires d'octobre à novembre

362-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU D'approuver la liste des déboursés, du chèque 24821 au chèque 24862, du mois pour un montant de 71 023,23 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 53 802,89 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'approuver les salaires des employés municipaux totalisant 41 838,51 \$ pour la période du 4 octobre au 7 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2021

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021 a été reçu et déposé au bureau de la Municipalité en date 28 octobre 2020, et présenté lors de la séance du conseil devant les élus. Un avis public sera publié aux lieux prévus à cet effet dans la Municipalité, ledit avis attestant du dépôt du rôle pour l'exercice financier 2021.

10.3 PG Solutions - renouvellement du contrat de services 2021

ATTENDU QUE le contrat d'entretien, soutien et applications de PG Solutions vient à échéance.

363-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien, soutien et applications de PG Solutions pour l'année 2021 au montant de 13 971,00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

10.4 Renouveau de l'adhésion 2021 à Québec Municipal

364-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE Conseil autorise le renouvellement au montant de 297,14 \$ pour l'adhésion de 2021 à Québec Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

11.1 Desserte incendie de la Municipalité du Canton de Havelock et réponse du Service incendie de la Municipalité de Franklin

ATTENDU QUE le rôle d'appui que joue le Service incendie de la Municipalité en regard à la desserte du territoire de la Municipalité du Canton de Havelock et le refus de cette dernière à couvrir une partie des coûts pour le maintien d'une desserte optimale en service incendie;

365-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la direction générale à manifester le retrait du rôle d'appui que joue le Service incendie de la Municipalité en regard à la desserte du territoire de la Municipalité du Canton de Havelock.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Sécurité incendie - Projet de la Mutuelle 2021

ATTENDU QUE la proposition de la mutuelle soit la sécurisation du réseau de communication et remplacement du système de remplissage de bouteille d'air pour les appareils respiratoires;

ATTENDU QUE ces projets nécessitent respectivement des investissements d'environ 38 500 \$ et 6 000 \$ pour la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE ces investissements sont partagés par dix municipalités;

366-12-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise une dépense de 6 000 \$, taxes en sus, pour le système de remplissage de bouteille d'air ; la suite des investissements sera considérée le temps d'une évaluation future.

Adoptée à l'unanimité.

12.1 Adoption du rapport d'activité du mois de novembre du Service des travaux publics

ATTENDU QUE le contremaître du Service des travaux publics a déposé au Conseil municipal le rapport d'activité municipale du mois de novembre 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

367-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Devis pour achat de panneaux d'adresses civiques

ATTENDU le devis de l'entreprise Signalisation Kalitec inc. pour l'achat de panneaux et de poteaux d'adresses civiques pour les résidents de la Municipalité;

368-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Métras

APPUYÉ PAR Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le devis l'entreprise Signalisation Kalitec inc. au coût de 1 025,00 \$ plus taxes;

QUE ce Conseil mandate le directeur général à faire l'ajout d'items au devis pour assurer la signalisation claire des panneaux d'adresses municipales.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 Adoption de la quote-part du transport collectif

ATTENDU la proposition de services reçue de Sur les Routes du Saint-Laurent pour la desserte du transport adapté (2021);

369-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents;

D'ENTÉRINER les prévisions budgétaires de l'organisation pour 2021, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité.

12.4 Changements de signalisation des routes municipales

ATTENDU les plaintes des citoyens en regard aux excès de vitesse des automobilistes et les nuisances causées par les activités industrielles de camionnage empruntant le rang des Savary et la rue de l'église entre la route 201 et la route 209;

ATTENDU le danger et les risques pour la santé et sécurité que représentent ces excès de vitesse pour résidents et les élèves du secteur St-Antoine-Abbé;

ATTENDU que cette démarche a été effectuée en concertation avec les citoyens de la Municipalité, les partenaires institutionnels et commerciaux visés par ces changements ainsi que le Ministère des transports (MTQ) et la Sûreté du Québec (SQ) conformément au Guide de signalisation routière municipale du MTQ;

370-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE dorénavant, la zone scolaire de 30km/h de la rue de l'église s'applique sur toute la longueur de la rue de l'église entre la route 201 et la route 209;

QU'on mandate le chef de la voirie à installer des panneaux interdisant la circulation des camions lourds à l'exception des livraisons locales conformément aux directives données par le MTQ;

QUE ce Conseil demande à la Direction régionale du Ministère des transports de réviser l'angle de l'intersection de la route 201 et de la rue de l'église afin d'assurer que les manoeuvres des automobilistes et des camionneurs se fassent en toute sécurité;

QUE dorénavant, la limite de vitesse entre la route 201 et le 2639 rang des Savary soit de 50 km/h;

QU'on mandate le chef de la voirie à installer des panneaux indiquant la nouvelle réglementation aux endroits nécessaires;

QUE ce Conseil mandate la direction générale à coordonner des interventions éventuelles pour assurer le respect de la nouvelle signalisation et à continuer à bonifier les changements en concertant l'ensemble des parties prenantes impliquées.

Adoptée à l'unanimité.

13.1 Adoption du rapport d'activité du mois de septembre de la technicienne en assainissement des eaux

ATTENDU QUE la technicienne en assainissement des eaux a déposé au Conseil le rapport d'activité municipal pour le mois de septembre 2020

371-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 Dépôt du rapport technique - Capacité de traitement résiduel des étangs aérés

L'ingénieur François Poulin a déposé un rapport de capacité de traitement résiduelle des étangs aérés de Franklin, secteur St-Antoine-Abbé selon les constantes cinétiques réelles. Les conclusions du rapport sont soulignées par le directeur général. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

13.3 Propositions de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau de la municipalité de Franklin

Ce point est reconduit à une séance ultérieure.

14.1 Adoption du rapport d'activité du mois de novembre de l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a déposé au Conseil municipal le rapport d'activité municipale du mois de novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

372-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 26 novembre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2020 a été remis aux membres du Conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;

373-12-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit procès-verbal. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

14.3 Demande de dérogation mineure pour le 1657 Route 202

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 13 octobre dernier;

ATTENDU QUE la demande a pour objet de confirmer l'implantation du bâtiment construit avant l'entrée en vigueur du règlement le rendant obligatoire. Le bâtiment est implanté à 6 mètres de la marge avant et ses marges latérales totalisent 5.97 mètres;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 11.3.18, la marge avant minimum exigé est de 9 mètres et que le total des deux marges latérales doit être d'au moins 8 mètres;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

374-12-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Meloche, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante:

NONOBTANT les dispositions de l'article 11.3.18 du Règlement de zonage #272, permettre pour le 1657, Route 202 une marge avant de 6 mètres et d'y autoriser le total des deux marges latérales à 5.97 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

14.4 Demande de dérogation mineure pour le 1223 Route 202

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 16 novembre dernier;

ATTENDU QUE la demande a pour objet d'autoriser un agrandissement du bâtiment principal à 2,49 mètres de la ligne avant de la rue Grimshaw ;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, aux articles 9.14 et 11.3.24, la marge avant minimum exigée est de 9 mètres ;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté améliorera les services offerts aux clients du spa des Chutes de Franklin.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

375-12-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Vincent Meloche et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante :

NONOBTANT les dispositions des articles 9.14 et 11.3.24 du Règlement de zonage #272, permettre pour le 1223, Route 202 une marge avant sur la rue Grimshaw de 2.4 mètres mètres.

Adoptée à l'unanimité.

14.5 Demande de dérogation mineure pour le 1858 Route 202

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 6 octobre dernier ;

ATTENDU QUE la demande a pour objet de confirmer l'implantation des bâtiments construits avant l'entrée en vigueur du règlement le rendant dérogatoire;

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est implanté à 2.68 mètres de la ligne latérale ouest et à 4.45 mètres de la ligne arrière ;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 11.3.40, la marge latérale minimum exigée est de 5 mètres et que la marge arrière minimum exigée est de 10 mètres ;

ATTENDU QUE le garage est implanté dans la cour avant et à 7.64 mètres de la ligne avant, et qu'il a une superficie de 209 mètres carrés;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 4.2.2.1, la superficie maximale d'un garage est de 70 mètres carrés; article 5.2 les garages ne sont pas autorisés dans la cour et la marge avant et qu'en vertu de l'article 11.3.40 la marge avant minimum est de 21 mètres;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

376-12-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER les dérogations mineures suivantes :

NONOBTANT les dispositions de l'article 11.3.40 du Règlement de zonage #272, permettre pour le bâtiment résidentiel du 1858, Route 202 une marge latérale 2.68 mètres, une marge arrière de 4.45 mètres et ce à la condition que l'abri situé à l'arrière de la résidence soit relocalisé lorsqu'il perdra ses droits acquis;

NONOBTANT les dispositions de l'article 4.2.2.1 du Règlement de zonage #272, permettre pour le garage du 1858, route 202, une superficie de 209 mètres carrés;

NONOBTANT les dispositions de l'article 5.2, autoriser le garage dans la cour avant et la marge avant;

NONOBTANT les dispositions de l'article 11.3.40, autoriser le garage à 7.64 mètres de la ligne avant.

Adoptée à l'unanimité.

14.6 Demande de dérogation mineure pour le 3925 rue de l'Église

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 14 août dernier;

ATTENDU QUE la demande a pour objet de revoir la dérogation mineure #2013-001 qui permettait la construction d'un garage de 9.14 mètres par 12.18 mètres soit 111.3 mètres carrés;

ATTENDU QUE le garage qui a été construit a effectivement 114.4 mètres carrés (9.27m par 12.34 m);

ATTENDU QUE le garage déroge à la dérogation mineure #2013-001 adoptée le 7 mai 2013;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte ni sur une densité ni sur un usage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

377-12-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante :

NONOBTANT les dispositions de l'article 4.2.2.1 du Règlement de zonage #272, et de la dérogation mineure #2013-001, autoriser un garage de 9.27 mètres par 12.34 mètres pour une superficie de 114.4 mètres carrés au 3925, rue de l'Église.

Adoptée à l'unanimité.

14.7 Demande de PIIA pour le 1135, 8e Rang

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement #365 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE toute demande de construction d'enseigne sur le territoire de la municipalité est assujettie au règlement sur le PIIA;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une nouvelle enseigne au 1135, 8^{ième} Rang a été présenté en consultation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE l'avis du CCU sur cette demande de PIIA a été transmis au Conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter ce projet d'enseigne tel qu'il lui a été présenté;

378-12-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Meloche, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER l'enseigne au 1135, 8^{ième} Rang, selon les plans, les matériaux, les dimensions et l'implantation, tel que présenté au CCU, le tout faisant partie intégrante de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

14.8 Demande d'usage conditionnel pour le 2124 Route 209

ATTENDU la volonté de la municipalité de favoriser les activités agrotouristiques complémentaires à l'agriculture sur son territoire;

ATTENDU les différents ajustements règlementaires qu'a fait au cours des dernières années la municipalité pour encadrer ces activités;

ATTENDU QUE les activités présentées par M.Éthier rencontrent les objectifs poursuivis par la municipalité et respectent les critères édictés au Règlement sur les usages conditionnels #403 ;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande d'approbation d'usages conditionnels seront pratiquées de manière accessoire à l'activité agricole principale et contribueront à la consolidation de l'activité agricole;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande ne génèrent pas de problème de voisinage et d'incompatibilité avec les activités agricoles;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande ne portent pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande contribuent à la mise en valeur des paysages de la municipalité;

379-12-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard, appuyé par le conseiller Vincent Meloche et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la demande d'usages conditionnels déposée par M.Éthier pour le lot 5 620 459, Route 209, à la condition de les définir plus précisément.
Adoptée à l'unanimité.

14.9 Renouveaulement d'adhésion 2021 - SCABRIC

380-12-2020 **ATTENDU** la demande d'adhésion 2021 reçue de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC);
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
ET RÉSOLU QUE Conseil autorise le renouvellement au montant de 100,00 \$ pour l'adhésion de 2021 à la SCABRIC.
Adoptée à l'unanimité.

15.1 La Petite Bibliothèque verte - financement des services 2021

381-12-2020 **ATTENDU** l'importance des services offerts à la population par La Petite Bibliothèque Verte dans le domaine de la culture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à la majorité des membres présents, le conseiller Sébastien Rémillard votant contre la présente proposition;
DE CONTRIBUER à La Petite Bibliothèque Verte en vue de l'année 2021, pour la somme totale de 1 320,00 \$.
Adoptée.

15.2 Offre de services Plans et devis Structure - terrasse

382-12-2020 **ATTENDU QUE** l'offre de service de la firme d'ingénierie EXP. pour plans et devis en structure dans le cadre des travaux de planification de la construction de la terrasse de Dek hockey au parc Antoine-Labelle;
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche
ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme d'ingénierie EXP. au coût de 11 750 \$ conditionnellement à ce que les plans et devis soient finalisés avant le 31 janvier 2021.
Le conseiller M. Sébastien Rémillard s'est prononcé contre cette résolution.
Adoptée.

15.3 Proposition de projet d'art de Audrey Bourdeau

Ce point est reconduit à une séance ultérieure.

17.1 Résolution en défaveur du projet de loi 67

Une correspondance de la députée Manon Massé est adressée à l'intention du directeur général, en date du 9 novembre 2020, en lien avec la résolution en défaveur du projet de loi 67 qui retire les pouvoirs règlementaires des municipalités en regard à l'hébergement touristique dans les résidences principales. Après discussion, les membres s'en déclarent satisfaits.

17.2 Projet d'expositions de photos à l'Hôtel de ville

383-12-2020 **ATTENDU QU'** une lettre adressée au Maire de la Municipalité par une citoyenne en regard à un projet d'exposition de photos à l'hôtel de ville;
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à procéder à l'acquisition de la sélection de photographies proposée lors du conseil du 2 novembre 2020 (*résolution 327-11-2020*).
Adoptée à l'unanimité.

17.3 Renseignements sur l'aide financière du MAMH - subvention 2021

Une correspondance de l'attaché politique Sylvain Cazes est adressée à l'intention du directeur général, en date du 1er décembre 2020, en lien l'aide financière du MAMH. Après discussion, les membres s'en déclarent satisfaits.

18.1 Demande de dons - Bouffe Additionnelle

384-12-2020 **ATTENDU** la demande de dons de l'organisme Bouffe Additionnelle
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie un don de 100,00 \$ à l'organisme.
Adoptée à l'unanimité.

22. Levée de la séance
385-12-2020 **II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21h32.
Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 7 décembre 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Douglas Brooks,
Maire

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier